

POLYNESIE FRANCAISE  
COMMUNE DE MAHINA  
ILE DE TAHITI

04 AVR. 2016  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION  
**22 Mars 2016**

L'an deux mille seize, le trente et un mars, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil de la Mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de Monsieur TEUIRA Damas, Maire de la Ville de Mahina.

DATE D’AFFICHAGE  
**23 Mars 2016**

DATE DE SEANCE  
**31 Mars 2016**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	26
Procuration	03
Votants	29
Abstention	00
Suffrage exprimé	29
POUR	25
CONTRE	04

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
TEUIRA Damas	Maire	X		
FRITCH Frédéric	1 <sup>er</sup> Adjoint	X		
FAUA Tenuhiarii	2 <sup>ème</sup> Adjoint		X	OOPA Vaïora
QUINQUIS Bran	3 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
COJAN Marie-Pauline	4 <sup>ème</sup> Adjoint		X	WONG Célestine
YEE ON Léonce	5 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
OOPA Vaïora	6 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
VERO Jacki	7 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
WONG Célestine	8 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
KWONG Chantal	9 <sup>ème</sup> Adjoint		X	TEUIRA Damas
PAOFAI Marie	Conseillère M		X	
IZAL Yves	Conseiller M	X		
IRITI Chestine	Conseillère M	X		
HEUEA Samuel	Conseiller M	X		
TEHEI Tariu	Conseiller M	X		
FRITCH Edgar	Conseiller M.	X		
COLOMBANI Benjamin	Conseiller M.	X		
PAOFAI Lory	Conseillère M		X	
OPUTU Lorna	Conseillère M	X		
TEAUROA Jimmy	Conseiller M	X		
TEMATARU Vanessa	Conseillère M		X	
GOODING Orama	Conseillère M	X		
TEIPOARII Gloria	Conseillère M	X		
AFO Warren	Conseiller M	X		
LUCAS Lucie	Conseillère M	X		
LEBOUCHER Patrick	Conseiller M.	X		
CALMEL Marcelle	Conseillère M	X		
CHANGUY Sandy	Conseillère M	X		
MATITAI Joe	Conseiller M	X		
TAPUTUARAI Hervé	Conseiller M	X		
BOURINEAU James	Conseiller M	X		
SANQUER Nicole	Conseillère M	X		
MAPOTOEKE Tehotu	Conseillère M		X	

VILLE DE MAHINA  
Bureau du courrier

Date: 24/03/16 N° 2827

Expediteur: Prof: Date:

TEUIRA Damas

FRITCH Edgar

COLOMBANI Benjamin

PAOFAI Lory

OPUTU Lorna

TEAUROA Jimmy

TEMATARU Vanessa

GOODING Orama

TEIPOARII Gloria

AFO Warren

LUCAS Lucie

LEBOUCHER Patrick

CALMEL Marcelle

CHANGUY Sandy

MATITAI Joe

TAPUTUARAI Hervé

BOURINEAU James

SANQUER Nicole

MAPOTOEKE Tehotu

**Adoptant le Budget  
annexe des Déchets  
de la Commune de  
Mahina**

Formant la majorité des membres en exercice  
Absents : 07  
Monsieur Edgard FRITCH, Conseiller municipal a été élu Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;

**au titre de l'exercice  
2016**

- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1<sup>er</sup> & 2<sup>ème</sup> & 5<sup>ème</sup> alinéas du C.G.C.T. modifiée ;
- Vu la délibération n° 001-2016 du 19 janvier 2016 constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016 ;
- Vu l'avis de la Commission des affaires administratives et financières réunie les 8, 10 et 12 février 2016 ainsi que le 18 mars 2016 ;
- Vu le rapport de présentation ;

**EN SA SEANCE DU 31 MARS 2016**

**ADOPTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Budget Annexe des déchets de l'exercice 2016 est arrêté en équilibre de recettes et de dépenses à **trois cent vingt-quatre million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent six francs (324.994.706 XPF)**.

- Sa section de fonctionnement est arrêtée en équilibre de recettes et dépenses à la somme de **deux cent soixante-dix-neuf million sept cent cinq mille cinq cent quarante-vingt-neuf francs (279.705.189 XPF)**.
- Sa section d'investissement est arrêtée en équilibre de recettes et dépenses à la somme de **quarante-cinq million deux cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent dix-sept francs (45.289.517 XPF)**.

**Article 2 :** Le Conseil Municipal décide de prélever du Budget Principal de l'exercice 2016 et d'affecter au Budget Annexe des déchets une subvention d'équilibre d'un montant de **160.303.944.XPF**.

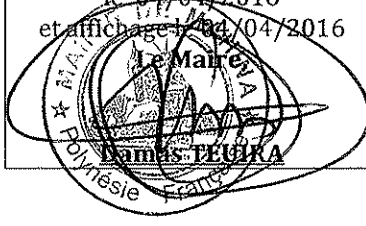
Cette subvention prise en charge par le Budget Principal 2016 est justifiée par les exigences suivantes :

- Ce service public conduit la collectivité à imposer des contraintes particulières en terme d'organisation et de fonctionnement ;
- Le fonctionnement de ces service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

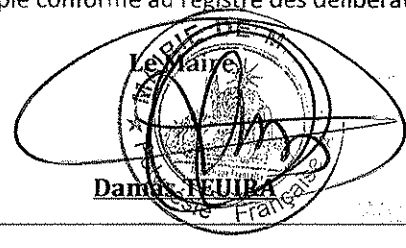
**Article 3 :** Le Maire et la Direction Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Acte rendu exécutoire**  
Après envoi à la subdivision  
administrative  
le 04/04/2016  
et affichage le 04/04/2016



Fait et délibéré le 31 mars 2016.  
Pour copie conforme au registre des délibérations





# Rapport de présentation de la délibération n° 012/ 2016

## 1. PRESENTATION

Vu la délibération n° 001/16 du 19 janvier 2016 constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016,

Et en application de l'article L2312-1 du C.G.C.T., le budget de la commune de Mahina est proposé par le maire et est présenté au vote du conseil municipal lors de la séance du 31 mars 2016.

Le budget annexe des déchets 2016 a été construit en constatant et en intégrant le résultat anticipé du Compte Administratif 2015, à savoir un déficit de 19.553.919 XPF sur la section de fonctionnement et un excédent de 27.366.353 XPF sur la section d'investissement.

Compte tenu de ces éléments, le projet de Budget Annexe des déchets 2016 est arrêté en équilibre à 324MF dont :

- 279 millions FCFP, soit 86% du budget, pour la section de fonctionnement
- 45 millions FCFP, soit 14% du budget, pour la section d'investissement

## 2. LE BUDGET ANNEXE DES DECHETS 2016

### 2.1.LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 279 millions de francs, ce qui représente 111 millions de moins par rapport 2015.

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

Chap / compte	Libellé	BRD 2015	BRD 2016	Ecart en montant	Ecart en %
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	135 400 000	110 662 300	-19 219 500	-14,1
73	IMPOTS ET TAXES	0	0	0	0,0
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	0	0	0	0,0
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	0	0	0,0
013	ATTENUATION DES CHARGES	1 000 000	3 220 745	2 220 745	222
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	0,0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	195 822 147	160 303 944	-35 518 203	-18,1
79	TRANSFERTS DE CHARGE	0	0	0	0,0
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>332 222 147</b>	<b>279 705 189</b>	<b>-52 516 958</b>	<b>-15,8</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	15 000 000	0	-15 000 000	-100
72	TRAVAUX EN REGIE	0	0	0	0,0
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0	0

TOTAL RECETTES D'ORDRE	15 000 000	0	-15 000 000	-100
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	347 222 147	279 705 189	111 537 647	33,2

Chapitre 70 : Il s'agit de la redevance de collecte des déchets. La baisse s'explique par le non inscription des factures sans boîte postale. Un réajustement sera proposé en second semestre 2016 dès réception des travaux de numérotage des foyers. Cependant, une revalorisation des redevances à hauteur de 3.000 XPF l'année est inscrite afin de rétablir progressivement l'équilibre de ce service.

### Les dépenses

Comme pour les recettes, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 279 millions de francs, selon répartition suivante ;

Chap/art	Libellé	BRD 2015	BRD 2016	Ecart en montant	Ecart en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	53 729 667	33 573 800	-20 155 867	-37,
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	129 562 636	129 562 636	0	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	123 000 000	83 000 000	-40 000 000	-32,
66	CHARGES FINANCIERES	0		0	#DIV/0!
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 100 000	3 100 000	0	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>309 392 303</b>	<b>249 236 436</b>	<b>-60 155 867</b>	<b>-19,</b>
023	Virement à la section d'investissement	0		0	#DIV/0!
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	8 001 164	10 914 834	2 913 670	36,
6811	Dot° aux amorts des immob corporelles et incorporelles	8 001 164	8 001 164	0	
6817	Dot° aux provis° pour risques irrécouvrabilité	0	2 913 670	0	100
002	Déficit de fonctionnement reporté ou anticipé	29 828 680	19 553 919	-10 274 761	-34,
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>37 829 844</b>	<b>30 468 753</b>	<b>-7 361 091</b>	<b>-19,</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>347 222 147</b>	<b>279 705 189</b>	<b>-67 516 958</b>	<b>-19,</b>

Chapitre 011 : En 2015, il était nécessaire de louer des bennes à ordures afin d'évacuer les déchets situés sur OROFARA. Aujourd'hui, le site est propre d'où la baisse de 20MF.

Chapitre 65 : Il s'agit de la contribution au FENUA MA qui diminue fortement compte tenu de l'évacuation effectuée l'an dernier.

### Résultat

La balance générale de la section de fonctionnement est arrêtée en équilibre à 279MF grâce à une subvention exceptionnelle du budget principal de 160MF.

## 2.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### Les recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 45 MF, soit 2 millions de plus par rapport 2015, selon la répartition suivante :

Chap/cpte	Libellé	BRD 2015	BRD 2016	Ecart en montant	Ecart en %
<b>TOTAL RECETTES NON AFFECTEES A UNE OPERATION</b>		<b>9 922 000</b>	<b>9 922 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9 922 000	9 922 000	0	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0	0	0	0,0
<b>TOTAL RECETTE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>		<b>8 001 164</b>	<b>8 001 164</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Transferts entre sections</i>		<i>8 001 164</i>	<i>8 001 164</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0,0
001	Solde d'exécution reporté	25 648 451	27 366 353	1 717 902	6,7
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>43 571 615</b>	<b>45 289 517</b>	<b>1 717 902</b>	<b>3,94</b>

### Les dépenses

Comme pour les recettes, les dépenses d'investissement s'élèvent à 45 MF, selon répartition suivante ;

Chap/opé° - article - Fct°	Libellé	BRD 2015	BRD 2016	Ecart en montant	Ecart en %
<b>TOTAL DEPENSE D'EQUIPEMENT NON INDIVIDUALISE</b>		<b>27 903 002</b>	<b>35 641 066</b>	<b>7 738 064</b>	<b>+27,7</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opé°)	0	1 000 000	1 000 000	100
2041641	Subv° d'équip.versés au SPIC déchets	0	0	0	0,0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opé°)	27 903 002	34 641 066	6 738 064	24,1
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opé°)	0	0	0	0,0
<b>TOTAL DEPENSE DES OPERATIONS FINANCIERES</b>		<b>15 668 613</b>	<b>9 648 451</b>	<b>-6 020 162</b>	<b>-38,4</b>
139	Subvention	15 000 000	9 648 451		
001	Solde d'exécution reporté	0		0	0,0
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>43 571 315</b>	<b>45 289 517</b>	<b>1 717 902</b>	<b>3,9</b>

## Résultat

La balance générale de la section d'investissement est arrêtée en équilibre à 45MF.  
C'est compte tenu de tous ces éléments que le projet de budget vous est présenté.